

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	No SD SD-2024-3630
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES -Dépôt du projet de règlement L-13138; -Avis de motion pour l'adoption du règlement L-13138; -Adoption du règlement L-13138 par le conseil municipal; -Approbatons par Retraite Québec et l'Agence du Revenu du Canada; -Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement L-13138;		
CADRE NORMATIF Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec (RLRQ, c. R-15.1)		
REMARQUE(S) Le Règlement numéro L-13138 modifie le Règlement numéro L-13096 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13138 modifiant le Règlement L-13096 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval. de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13138 modifiant le Règlement L-13096 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13138 modifiant le Règlement L-13096 concernant le Régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval.		